



Dysfonctionnement chauffage collectif et charges

Par **Manovolley**, le **27/03/2016** à **05:51**

Bonjour,

J'ai un problème important à résoudre et souhaiterai être éclairé par des personnes compétentes.

Mon appartement ne dispose plus du chauffage collectif au sol car les trames chauffantes ont été endommagées suite à des travaux dans des locaux situés sous mon appartement.

J'aimerais du coup savoir si je suis en droit de ne plus payer les charges relatives au chauffage puisqu'il ne fonctionne plus dans mon appartement.

D'autre part, est il possible de récupérer les charges versées antérieurement depuis la date de constatation du sinistre par le syndicat de copropriété?

Je crois savoir que cela est compliqué et très encadré, voilà pourquoi je souhaite obtenir des réponses concrètes sur les démarches à effectuer.

Cdt